



Formation

Les enjeux du RGPD

DESCRIPTION

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entrera en application. Validé en 2016, il renforce la protection des citoyens et accentue par conséquent les obligations de toutes les entreprises. Quelles que soient leur taille et leur activité, elles doivent dès à présent s'organiser pour être en conformité.

Les 2 objectifs du RGPD sont :

Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Comprendre les enjeux de ce règlement européen
- Respecter les nouveaux droits des citoyens
- Assurer la sécurité informatique des données à caractère personnel

Durée : 7 heures en intra (possibilité de découper en modules de 1 h, sur Tours et à moins de 10 km de Tours). En visioconférence : 7 x 1 heure.

Tarif : 800.00 € TTC (modalité à distance) ou 950.00 € TTC (modalité présentiel)

Public : formation « tous publics »

Requis : Connaissance des bases en informatique et utilisation d'internet

Moyens mis en œuvre : présentations sur PowerPoint avec des exemples (cas pratiques)

Date : à définir avec vous

Lieu : à distance ou dans vos locaux

Matériel pré-requis : ordinateur relié à internet (si formation à distance : + Micro / casque)

Accessibilité : personnes en situation de Handicap Oui, à préciser lors de l'inscription



Méthodes pédagogiques utilisées : Parties théoriques entrecoupées de Quizz

Documentation remise aux stagiaires

Synthèse de la formation

Modalité d'évaluation : QCM. En amont de cette formation, nous transmettons à chaque participant un questionnaire qui nous permet de faire un point sur ses besoins et ses attentes pour adapter au mieux notre programme

Document délivré en fin de formation : attestation de formation est envoyée à l'issue de la formation

Une évaluation de la satisfaction des participants est proposée à l'issue de la formation permettant ainsi de mesurer la transférabilité des acquis.

Programme*

1. Les enjeux du RGPD : les données sont le carburant des entreprises. MAIS les données restent la propriété des utilisateurs
2. Quelles entreprises et organisations sont concernées ?
3. Les droits nouveaux et/ou renforcés des citoyens européens (droit à la portabilité, à la suppression...)
4. Définitions des données à caractère personnel et des données dites « particulières »
5. Les différences fondamentales entre la Loi Informatique & Liberté de 1978 et le RGPD
6. Les contrôles de la CNIL
7. La mise en conformité d'une entreprise : quelles sont les étapes-clés (registre des traitements, nomination d'un DPO, la cartographie du SI...)
8. Le DPO (délégué à la protection des données personnelles ou Data Protection Officer) : obligatoire ? Que dit ce règlement ? Quelles sont les entreprises concernées ?
9. Le rôle du DPO : Conformité au règlement / Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact / Coopérer avec l'autorité de contrôle / Être le point de contact pour l'autorité de contrôle
10. Ses missions : Sécuriser les opérations de traitement de données à caractère personnel / Contrôler le respect du règlement / Élaborer la stratégie de traitement des données au sein de l'entreprise

11. Sa responsabilité : Responsabilité civile / Responsabilité pénale
12. Les nouvelles obligations des entreprises : respecter les droits des citoyens (consentement explicite), ne conserver que des données personnelles « strictement nécessaires » à leur activité
13. La coresponsabilité entre l'entreprise et ses sous-traitants
14. Mettre à jour ses contrats
15. Mettre à jour son site web
16. Élaborer un plan d'action pour faire face aux violations de données
17. Documenter la conformité et se préparer à un contrôle
18. Sécurité et confidentialité des données : L'obligation d'assurer la confidentialité des données personnelles / L'obligation de notifier les failles de sécurité/ La réalisation d'un "privacy impact assessment" (PIA)
19. Impacts sur le Système d'Information : Inventaire et cartographie des données / Nouvelles règles de gestion (sauvegarde, archivage) et techniques de protection adaptées (Chiffrement, garantie d'intégrité, signature) fonction de la sensibilité / criticité / conservation des données et de la hiérarchie de stockage / Analyser la sécurisation des données personnelles à tous niveaux : BYOD, accès, stockage, PRA, Cloud, etc.
20. L'impact du RGPD sur les secteurs et les métiers
21. La cybersurveillance des salariés

*Programme non définitif. Donné à titre indicatif.

Contact : Philippe Richard. Directeur
Tél. : +33 (0)7.69.17.92.37
philipperichard@securiteoff.com



Les formations de SecuriteOff sont référencées Datadock.

- ✓ L'assurance d'une formation de qualité et adaptée à vos besoins
- ✓ Financement possible par votre OPCO (découvrez votre OPCO sur <https://www.cfadock.fr/>)
- ✓ Qualification des formateurs

Siret : 79790811800012
Organisme de formation enregistré sous le n° 24 370358437 auprès
de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

MAJ : 9/11/2021